



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Première Ministre**

**Secrétariat d'Etat chargé de l'enfance**

Direction générale de la cohésion sociale

**Ministère de la justice**

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

**Ministère de la santé et de la prévention**

Direction générale de l'offre de soins

Paris, le **24 MARS 2023**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Le directeur général de la cohésion sociale

La directrice générale de l'offre de soins

**A l'attention de**

**Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse**

**Mesdames et Messieurs les directeurs enfance famille**

**Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé**

**Objet : diffusion de la trame nationale du cahier des charges pour la création d'un internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents dits en situation complexe**

Vous trouverez en pièce jointe la trame nationale du cahier des charges pour la création d'un internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents dits en situation complexe.

Elle a pour objectif de donner un cadre commun pour la rédaction d'appels à projets de création de ces établissements aux parties prenantes, les directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ), les conseils départementaux (CD) et les agences régionales de santé (ARS).

Les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse sont régulièrement confrontés à la prise en charge de jeunes ayant subi des traumatismes précoces, présentant des troubles psychiques majeurs et récidivants qui mettent en échec les projets éducatifs. Pour certains de ces jeunes dits en situation complexe, cela se traduit par un parcours de vie chaotique avec des prises en charge institutionnelles de droit commun qui se révèlent parfois difficiles et inefficaces. Ces jeunes relèvent d'une prise en charge intensive, à la fois éducative, pédagogique, et de soins, notamment pédopsychiatriques et psychiatriques pour les jeunes adultes.

Les internats socio-éducatifs médicalisés (ISEMA), créés en 2009 par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, sont des établissements médico-sociaux à double autorisation relevant du préfet et du président du conseil départemental, et avec conventionnement avec l'ARS le cas échéant. Ils proposent des prises en charge coordonnées, éducatives, pédagogiques et soignantes.

A ce jour, ces établissements restent trop peu développés sur les territoires. Le déploiement de ce type de structure s'inscrit dans la stratégie nationale de protection de l'enfance qui prévoit notamment la mise en place de dispositifs croisés entre la protection de l'enfance et le champ médico-social.

Ce cahier des charges est issu des propositions d'un groupe de travail national associant la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction générale de la cohésion sociale, la direction générale de l'offre de soins et l'assemblée des départements de France (ADF). Les fédérations associatives en protection de l'enfance ont participé à sa relecture.

Une nouvelle approche y est développée, l'internat n'étant pas la seule solution proposée, une offre d'hébergement diversifiée est également possible en fonction de l'évolution de la situation du jeune. Il existe également une volonté affichée de limiter au maximum les séjours de longue durée et de mettre l'accent sur le renforcement des partenariats de proximité ainsi que sur l'articulation entre les différents services. Enfin, le rôle de l'équipe de soins est de favoriser l'accès à l'offre de droit commun, notamment pour les soins pédopsychiatriques et psychiatriques pour les jeunes adultes.

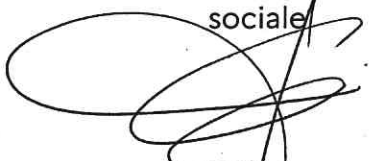
Vous veillerez à la transmission de ce document au sein de chacun de vos réseaux et suivrez l'élaboration, le financement et le portage de ces projets conjoints.

La directrice de la protection judiciaire  
de la jeunesse



Caroline NISAND

Le directeur général de la cohésion  
sociale



Jean Benoît DUJOL

La directrice générale de l'offre de soins



Marie DAUDE